



Rue de la Gare, 6 B-4577 MODAVE
Tél./Fax.: 085.41.29.69

Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Du mardi 7 novembre 2006

Présents : Borghoms José
Delobbe Michèle
Gerard Raymond
Kaiser Alain
Mahaux Marie-Louise
Martin Jean-Pascal
Nicolas André
Quinaux Dominique
Excusés : Crispin Jean
Leroy Francis
Absents : de Moffarts Marie-Antoinette

La réunion a eu lieu à 18h30 au Centre Culturel de Marchin à Grand-Marchin

1. **P.V. de la réunion du 11 septembre 2006 : remarques et commentaires.**

Ni remarque, ni commentaire.

2. **Promenade de Petit-Modave : sentier 41.**

Le Conseil communal de Modave a annoncé, hier soir, le déclassement de ce sentier. Alain qui s'est rendu sur le site avec Bernard Charue, nous situe les lieux à l'aide d'une carte et nous explique l'historique de la situation et les motivations de Bernard Charue pour la conservation de ce sentier.

Les membres du CA décident de soutenir l'avis de Bernard. Le courrier proposé par Bernard sera adapté par Alain en tenant compte de la décision tombée hier soir. De plus, ce courrier rappellera au Collège échevinal la volonté du SIMM de voir tous les chemins vicinaux non seulement conservés mais aussi entretenus.

Alain demande à Marie-Louise de se renseigner auprès de Carine Hella sur les procédures de classement et déclassement des chemins vicinaux ainsi que le texte de loi donnant obligation aux communes d'entretenir les chemins vicinaux.

André Nicolas, arrivé en retard, donne quelques explications :

- a. Etant donné la topographie du lieu (cul-de-sac, sentier plus utilisé et dangereux), qu'il n'avait plus d'arguments logiques et rationnels à défendre
- b. Que le vote du collège a été de 3 voix pour le déclassement et une abstention.
- c. Qu'en échange le propriétaire des lieux et terrains environnants propose l'ouverture d'un autre chemin et cède à la commune, deux morceaux de terrain qui, après dégagement, offriront deux magnifiques points de vue sur la rivière ainsi qu'une vue sur le toit du moulin ; la vue à partir du sentier 41 ne permettant guère mieux.

Néanmoins, le CA maintient l'envoi du courrier.



3. **Demande de promenades guidées par les Cent Fontaines.**

Les Cent Fontaines ont demandé à Bernard Charue d'organiser pour des groupes scolaires hébergés chez eux, une promenade guidée sur l'Oppidum avec un maximum de 10 promenades par an.

Le CA accepte le principe et fixe le prix à 10 euros par promenade et par groupe. IL est bien entendu que d'autres groupements peuvent aussi faire des demandes de promenades guidées aux mêmes conditions que les Cent Fontaines mais dans les limites de la disponibilité du guide. Aucune publicité ne sera faite car, en cas d'afflux, nous ne pourrions satisfaire toutes les demandes.

Raymond demande que le flyer sur la Joëlette soit envoyé aux hébergements des deux communes. Brigitte se chargera de cet envoi.

4. **Marche ADEPS.**

a. Une réunion des personnes qui tiendront le bureau sera organisée le jeudi 16 novembre par Bernard Charue. Le lieu et l'heure de cette réunion seront communiqués à ces personnes dès que le tableau des tâches du 19 novembre sera établi.

b. Michèle a pris contact avec Francis Pacolet afin de fixer les prix de vente des boissons. Après négociation, les prix ont été établis ainsi : eau et café : 1,20 € - limonades : 1,30 € - ice-cream et bière : 1,40 € pour les bières spéciales, les prix donnés par Francis restent inchangés.

c. Concernant la nourriture, les pistolets, les morceaux de tarte et la soupe seront à 1,30 euros et les morceaux de tarte seront plus petits.

d. Jean-Pascal rappelle que 15 bénévoles sont nécessaires pour cette activité.

5. **Dossier APE – emploi mi-temps.**

Le dossier APE que nous avons introduit bien qu'ayant reçu un avis favorable, a été refusé par le ministre. Renseignements pris par Bernard de Thier, le ministre n'accepte que ce qui a un caractère social.

André Nicolas rapporte que, le Collège communal de Modave propose :

a. Qu'une réunion se tienne prochainement avec le Collège de Marchin et le SIMM pour discuter entre autres de l'emploi de Brigitte ;

b. que Brigitte devienne employée communale à Modave et qu'elle soit « cédée » au SIMM, avec salaire payé pour moitié par Marchin.

A ce propos, André explique que, dans la perspective de l'arrivée éminente du RAVeL, le Pont de Bonne va être réaménagé afin de sécuriser la circulation des piétons (trottoirs, éclairage, ...) ; la réfection du quartier de la Gare fait aussi partie de ce projet.

André signale que les locaux situés en plein carrefour sont de nouveau à louer mais avec l'arrivée du RAVeL, il est peut-être préférable que le bureau reste rue de la Gare.

6. **Organisation du travail de Brigitte : ligne directrice – objectifs prioritaires.**

a. Tout projet ou dossier ainsi que son suivi sont sous l'entière responsabilité d'un ou plusieurs administrateurs ou membres du SIMM.

b. Pour chaque projet, le responsable doit fixer un ou des objectifs clairs et précis à Brigitte.

c. Brigitte doit faire rapport au responsable de l'évolution de son travail. Il est bien entendu que Brigitte a toute latitude pour réaliser ce ou ces objectifs.

d. Il est bien entendu aussi qu'aucun projet ne pourra absorber toute la disponibilité de Brigitte.

e. Brigitte a aussi toute latitude pour proposer au CA de nouveaux projets.

7. **Collaboration avec le Centre Culturel de Marchin : Et le bonheur !**

Nous avons (Brigitte, Marie-Louise et Michèle) rencontré Pierre Mossoux ce mardi. Il propose une association entre le Centre Culturel et le SIMM dans la réalisation de ce projet. Ce projet consiste en une promenade artistique de ± 30 km (expositions de photographies sur la thématique du bonheur). Ce circuit en boucle partira de Grand-Marchin et reliera Vierset-Barse (château), Saint-Vitu, Limet, Pont de Bonne, Pailhe, Saint-Fontaine, Ossogne, Libois, Tahier, Baya et retour à Grand-Marchin. Notre rôle consisterait à faire la promotion de ce circuit d'un



point de vue touristique.

Michèle explique que d'autres projets voient le jour :

- a. Circuits de promenades ayant pour thème le patrimoine architectural
- b. La participation aux Journées du Patrimoine.

8. Prochain CA.

Il est fixé au lundi 4 décembre, après l'assemblée générale extraordinaire.

9. Debriefing du Traversine Trophy en présence de J-C GAROT.

Alain donne lecture de la lettre envoyée à JC GAROT le 18/9/2006 et fait un compte rendu des entretiens qu'il a eus depuis, avec celui-ci, à son domicile et sur le site de Bertogne ; JC GAROT ne comprend pas non plus l'ampleur de l'échec du TRAVERSINE TROPHY, si ce n'est par le mauvais choix de la date et les conditions climatiques.

Il annonce qu'il est sur le point de signer un contrat important avec INTERSPORT pour le sponsoring de 5 courses en Belgique dont 2 en Wallonie. Il va, dès qu'il sera connu envoyer le « cahier des charges », qui serait proposé aux communes.

Alain lui a rappelé qu'il était lié par le contrat signé avec nous, mais il ne semble pas beaucoup s'en soucier... alors que c'est lui qui avait insisté pour que le SIMM s'engage à reproduire l'évènement pour les 5 années à venir.

Alain fait état des contacts téléphoniques qu'il a eus avec les organisateurs de l'évènement organisé par X-free à Erqueline.

Alain rédigera un projet de lettre, très ferme, pour inviter JC GAROT à fournir par écrit les explications demandées par le courrier du 18/9, et à prendre attitude pour l'année prochaine. Ce courrier sera envoyé par recommandé.

Sous réserve de la décision qui sera prise par l'AG sur la question de savoir si oui ou non le TRAVERSINE TROPHY doit avoir lieu en 2007, Alain propose :

- a. D'entamer, avec l'assistance d'un VVTiste introduit dans le milieu, des démarches vers la fédération nationale du VTT, pour définir une date dans le calendrier de l'année prochaine.
- b. D'envisager, si les contacts avec X-free devaient être rompus, un « plan B » dont l'ambition serait plus modeste : toute l'organisation se déroulerait dans le complexe sportif, et serait assurée par le SIMM assisté d'un club sportif local.

10. Préparation de l'AG : bilan TT et interpellation de Bernard de Thier.

La date en est fixée au lundi 4 décembre.

Michèle Delobbe
Secrétaire

Alain Kaiser
Président

